

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
14/12/2022
Date d'affichage :
23/12/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux,
Le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ),
Messieurs Thierry ARSAC (pouvoir à B. RICHERMOZ) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2022/12/120 : Approbation de la convention avec la CAF, habilitation au portail « monenfant.fr »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le portail institutionnel monenfant.fr permet aux établissements d'accueil du jeune enfant de faire connaître aux familles les services proposés, la qualité de l'accueil, les disponibilités si nécessaire pour les crèches.

Le portail permet à chaque gestionnaire d'actualiser directement sur le site les informations pour chacun de ses établissements.. De plus, l'article 100 de la loi ASAP (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) positionne le portail "monenfant.fr" comme site public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles ; et systématise la communication des disponibilités d'accueil des assistants maternels et EAJE.

Il expose en outre que pour nous permettre d'accéder aux données de notre micro crèche Le Chat Botté et de notre ALSH il est nécessaire de conventionner avec la CAF aux fins d'obtenir une habilitation au site .

Ainsi il présente aux conseillers le projet de convention d'habilitation au site à intervenir avec la CAF accompagnée d'une annexe 1 à la convention.

Il soumet donc à l'approbation du Conseil Municipal le projet de convention susvisée à signer avec la CAF.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** l'habilitation au site « monenfant.fr » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment ladite convention.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

